

Autorisant la vente aux enchères publiques, le don ou la destruction de matériels réformés.

Le conseil Municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 15 décembre 2022,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/159 du 3 octobre 2022,

La commission municipale intitulée « ressources et moyens », entendue en séance du 29 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sont autorisés à la vente aux enchères publiques, le don ou la destruction des matériels réformés désignés dans la liste ci-annexée.

ARTICLE 2 /

L'étude de feu Maître Laurence POTEL, commissaire-priseur, administrée par Maître Xavier Lombardo, Huissier de Justice, est chargée de la bonne tenue des enchères.

ARTICLE 3 /

La recette est imputable en section de fonctionnement, au chapitre 77 « recettes exceptionnelles » du budget principal de de la Ville de Dumbéa, exercice 2023.

ARTICLE 4 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le Maire et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 15 DECEMBRE 2022

Le secrétaire de séance


Sylvia TUIHANI

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 26 Dec 2022

Le Maire par intérim,


Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

SAS	-	1
PUBLICATION	-	1
SAG	-	1
DCJS	-	1
DPCS	-	1
DAF	-	1
TPS	-	1
Étude de feu Maître Laurence POTEL	-	1

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20221215-2022-430-DE
Date de télétransmission : 26/12/2022
Date de réception préfecture : 26/12/2022

REFORME DU MATERIEL MUNICIPAL - 2022

Direction	Service	Désignation	Nombre	état fonctionnel			état non fonctionnel	détail / commentaire éventuel	Modalité suite à la réforme		
				bien	moyen	mauvais			vente	mise à la destruction	don au vanuatu
CAB	DIR	Véhicule, marque KIA, type Sportage, 339.109 NC	1	x				SUV, 5 places, moutarde, SP, 05/07/2011. Peinture carrosserie déteinte à quelques endroits/ Rayure parchoc avant droit.	X		
DCJS	DIR	Véhicule, marque Ford, type Focus, 340.098 NC	1	x				Citadine, 5 places, blanc, SP, 28/07/2011. Rayure parchoc avant droit, Point de rouille portière arrière gauche. Cache prise remorquage manquant.	X		
DDP	DIR	Véhicule, marque Ford, type Focus, 340.189 NC	1	x				Citadine, 5 places, gris, SP, 28/07/2011	X		
DDP	SEP	Véhicule, marque Renault, type Master, 289.422 NC	1		x		x	Utilitaire, 7 places, blanc, GO, 28/09/2007. Intérieur complet.	X		
DPS	CSD	Véhicule, marque Citroen, type Berlingo, 274.671 NC	1		x		x	Utilitaire, 5 places, rouge, GO, 23/08/2006. Peinture déteinte, aile avant gauche légèrement endommagée. Probleme de batterie.	X		
DPS	PM	Véhicule, Mazda, type BT50, 394.066 NC	1			x	x	4X4, Dble cabine, blanc, GO, 15/04/2016. Moteur HS, élément d'intérieur manquants. Vitres latérales non verrouillées. Intérieur en mauvais état.	X		
DPS	SCV	Tracteur, NEW HOLLAND TD 95 C + épareuse	1		x			Tracteur en état de marche, Abre de prise de force HS, commande électrique épareuse HS	X		
DPCS	SDPM	Chaise salle d'attente	4			x	x	HS	X		
DPCS	SDPM	Fauteuil secrétariat	3				x	HS	X		
DPCS	SPIC	Chaise de bureau	1			x	x	Pied en plastique + roulette HS	X		
DPCS	CSD	Chaise	6			x	x		X		
DPCS	CSD	Kit cuve incendie 600L et pompe (CCFL)	1			x	x		X		
DPCS	CSD	Matériels de désincarcération	1			x	x		X		

Accusé de réception en préfecture
 2022-08-200012595-20221215-2022-430-DPS
 Date de télétransmission : 2022/02/2022
 Date de réception en préfecture : 26/12/2022